MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que :

Le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue par le 8 septembre 2025, a adopté le règlement portant le numéro 434-25:

"portant sur une demande commune de regroupement entre les municipalités de Saint-Bruno, d'Hébertville et d'Hébertville-Station."

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière aux heures normales de bureau.

DONNÉ À SAINT-BRUNO, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Rachel Bourget, dg
Greffière-trésorière